



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023 À 20H45 À CHAUMONTEL

Nombre de membres :

En exercice : 42 élus

Présents : 29 élus

Votants : 36 élus

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Eugène Coudre à Chaumontel, en séance publique avec retransmission des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres, le trente novembre deux mille vingt-trois.

Secrétaire de séance : Michel MANSOUX

Étaient présents : (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEQUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie-BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPEFELD, Sylvie LOMBARDI, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (7) Corinne TANGE donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Jacques GAUBOUR donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Michel ZEPPEFELD, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Patrice ROBIN, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Pascal MARTIN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

Absents : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Sarah BÉHAGUE.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

2023-19 : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au titre du dispositif « aides exceptionnelles aux projets de portée départementale » pour la construction d'un tiers lieu inclusif à Villaines-sous-Bois ;

2023-21 : Sollicitation d'une subvention auprès de l'État au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le projet « Acquisition et aménagement d'un véhicule utilitaire pour l'itinérance de l'Office de Tourisme Communautaire Terre de Carnelle ».

DÉCISIONS DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION

2023-31 : Signature du devis de la Société AER, pour la fourniture et la pose de glissières en béton armé afin de sécuriser notamment contre les stationnements illicites, le site du Parc d'activités de l'Orme à Viarmes/Belloy-en-France ;

2023-32 : Signature du devis DECAPSABLE, pour la rénovation des clôtures en ferronnerie au Domaine de la Motte, 3 rue François de Ganay à Luzarches ;

2023-33 : Signature du devis remis par la société MINERVA, pour la réalisation d'une mission d'étude de réfection de la toiture de la Gendarmerie à Asnières-sur-Oise ;

2023-34 : Signature de la proposition financière du cabinet Landot, suite au recours pour indemnisation devant le tribunal judiciaire de Pontoise par la société ASGR, propriétaire du lot 2 du parc d'activités de l'Orme ;

2023-35 : Signature de la proposition financière du cabinet Landot, suite au lancement d'une procédure de commandement de payer envers la société ARTEV, locataire du lot 3 au village d'entreprises Morantin à Chaumontel, avec éventuellement recours à la clause résolutoire.

FINANCES

1) DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget principal de la C3PF pour l'exercice 2023 comme suit :

Section d'Investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
20415331/01/TOUR	Subvention d'équipement versée aux EPL à caractère administratif pour des biens mobiliers, matériel et études	135 720,00	
041/1311/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions d'Etat rattachées aux actifs amortissables	578 663,08	
041/1311/70/ opération 19 - Plan Guide Domaine de la Motte	Subventions d'Etat rattachées aux actifs amortissables	50 184,00	
041/1312/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions Régionales rattachées aux actifs amortissables	388 956,31	
041/1313/70 / opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions Départementales rattachées aux actifs amortissables	292 395,91	
041/13361/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	DETR affectée aux actifs amortissables	66 630,40	
041/13461/18/ opération 8 - Vidéo Protection Phase 2	DETR affectée aux actifs non amortissables	87 107,70	
041/1321/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions d'Etat rattachées aux actifs non amortissables		578 663,08
041/1321/70/ opération 19 - Plan Guide Domaine de la Motte	Subventions d'Etat rattachées aux actifs non amortissables		50 184,00
041/1322/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions Régionales rattachées aux actifs non amortissables		388 956,31
041/1323/70/opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions Départementales rattachées aux actifs non amortissables		292 395,91
041/13461/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	DETR affectée aux actifs non amortissables		66 630,40
041/13361/18/ opération 8 - Vidéo Protection Phase 2	DETR affectée aux actifs amortissables		87 107,70
041/2158/7/ opération 8 – Vidéo protection	Résorption montant de l'avance pour le marché de vidéoprotection - TO3 - 2019	15 552,88	
041/21311/820 / opération 3 – Domaine de la Motte	Régularisation résorption montant de l'avance des travaux du château de la motte - lot 3	1 252,25	
041/238/7/opération 8 – Vidéo protection	Résorption montant de l'avance pour le marché de vidéoprotection - TO3 - 2019		15 552,88

041/238/ 820/ opération 3 – Domaine de la Motte	Régularisation résorption montant de l'avance des travaux du château de la motte - lot 3		1 252,25
040/139361/18/opération 14 - vidéo protection phase 3	Amortissement de subventions afférent aux biens amortissables transféré au compte de résultat	5 450,00	
040/139361/18/ opération 8 - vidéo protection phase 2	Amortissement de subventions afférent aux biens amortissables transféré au compte de résultat	29 036,00	
041/21311/312 - travaux Domaine de la Motte (2011 à 2015)	Intégration dans l'actif des honoraires afférents au Domaine de la Motte (frais de concours, étude d'aménagement)	22 800,00	
041/2031/020 - travaux Domaine de la Motte (2011 à 2015)	Intégration dans l'actif des honoraires afférents au Domaine de la Motte (frais de concours, étude d'aménagement)		22 800,00
041/2121/7/opération 3 – Domaine de la Motte	Intégration dans l'actif des études concernant le bilan phytosanitaire du domaine de la motte	2 700,00	
041/2031/7/opération 3 – Domaine de la Motte	Intégration dans l'actif des études concernant le bilan phytosanitaire du domaine de la motte		2 700,00
13361/18/opération 28 - Vidéo Protection Tranche 4	DETR affectée aux actif amortissables		36 000,00
1312/18/opération 28 - Vidéo Protection Tranche 4	Subvention Régionale rattachée aux actifs amortissables		54 000,00
1313/18/opération 28 - Vidéo Protection Tranche 4	Subvention Départementale rattachée aux actifs amortissables		55 000,00
1313/844/opération 4 - Voiries Communautaires - Programme ARRC	Subvention Départementale rattachée aux actifs amortissables		70 000,00
TOTAL		1 676 448,53	1 721 242,53

Section de Fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
66111/01/FIN	Intérêts d'emprunt	35,00	
7391118/01/FIN	Autres restitutions sur contributions directes	51 500,00	
7352/01/FIN	Fraction compensatoire de la CVAE		6 000,00
741124/01/FIN	Dotation d'intercommunalité des EPCI		28 000,00
741126/01/FIN	Dotation de compensation des EPCI		4 000,00
74718/020/ADM	Autres participations de l'État (régularisation PVD)		1 885,00
74718/020/ADM	Autres participations de l'État (France Service)		5 000,00

74833/01/FIN	Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		10 000,00
042/777/01/FIN	Recettes et quote part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat		34 486,00
TOTAL		51 535,00	89 371,00

2) DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°2 au budget annexe Gendarmerie pour l'exercice 2023 comme suit :

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
615228/70/TECH	Entretien et réparation autres bâtiments	-4 700,00	
673/01/FIN	Titres annulés sur exercice antérieurs	4 700,00	
TOTAL		0,00	0,00

3) DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE MORANTIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe Morantin pour l'exercice 2023 comme suit :

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
041 / 2041412	Fond de concours ville de Chaumontel pour les travaux de voiries du domaine privé de la C3PF (délibération du 27/03/2019)	50 537,30	
041 / 1314	Fond de concours ville de Chaumontel pour les travaux de voiries du domaine privé de la C3PF (délibération du 27/03/2019)		50 537,50
TOTAL		50 537,30	50 537,50

4) DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TOURISME

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe Tourisme pour l'exercice 2023 comme suit :

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
21828/633	Acquisition d'un véhicule pour le tourisme itinérant	135 720,00	
13151/633	Subvention du GFP de rattachement pour l'acquisition d'un véhicule pour le tourisme itinérant		81 720,00
1313/633	Subvention Départementale rattachée aux actifs amortissables - acquisition d'un véhicule pour le tourisme itinérant		54 000,00
TOTAL		135 720,00	135 720,00

5) **DISPOSITIONS FINANCIÈRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF C3PF ET DES BUDGETS ANNEXES 2024**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à faire application de l'article L.1612-1 du CGCT pour engager, liquider et mandater sur l'exercice budgétaire 2024, dans la limite des crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL C3PF 2024 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2023	Ouverture de crédits 2024 (25%)
20	202 070,00	50 517,50
204	155 720,00	38 930,00
21	2 879 625,00	719 906,25
23	529 600,00	132 400,00
TOTAL	3 767 015,00	941 753,75

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE 2024 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2023	Ouverture de crédits 2024 (25%)
20	10 000,00	2 500,00
21	22 000,00	5 500,00
TOTAL	32 000,00	8 000,00

BUDGET ANNEXE MORANTIN 2024 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2023	Ouverture de crédits 2024 (25%)
20	60 000,00	15 000,00
21	89 000,00	22 250,00
23	50 000,00	12 500,00
TOTAL	199 000,00	49 750,00

BUDGET ANNEXE TIERS LIEU 2024 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2023	Ouverture de crédits 2024 (25%)
20	102 310,00	25 577,50
21	862 000,00	215 500,00
23	486 456,00	121 614,00
TOTAL	1 450 766,00	362 691,50

BUDGET ANNEXE TOURISME 2024 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2023	Ouverture de crédits 2024 (25%)
21	140 148,00	35 037,00
TOTAL	140 148,00	35 037,00

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME 2024 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2023	Ouverture de crédits 2024 (25%)
20	4 000,00	1 000,00
21	163 150,00	40 787,50
TOTAL	167 150,00	41 787,50

6) ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une avance de subvention de 87 500 euros, correspondant à 25 % du montant de la subvention allouée en 2023.

7) ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE (OTC)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une avance de subvention de 25.000 euros à l'office de tourisme communautaire pour des besoins de trésorerie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE/ COMMANDE PUBLIQUE/ VOIRIE-RÉSEAUX

8) MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DE MEMBRES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYMABY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROCÈDE à la modification des délibérations n°2020/77 et n°2023/079 relatives à la désignation des membres délégués pour le SYMABY,

ACTE que la liste des membres actualisés du SYMABY est désormais :

- 2 élus titulaires par commune (parmi les 9 citées précédemment) : **Alain BROCHARD** - Henri POIRIER - Jean-Noël DUCLOS – Claude HERVIN – Ernest COLLOBER – Jacques GAUBOUR – Éric LEDOUX – **Jean-Pierre BLAIMONT** – Patrick FAUVIN – Daniel PIN – Michel MANSOUX – **Gilles BONDOUX** - Jacques ALATI – **Marie-Laure SAVY** - Daniel DESSE - Clarisse POLLET - Nicette LEGRAND - Sébastien FERRACHAT

- 2 élus suppléants (parmi les 9 citées précédemment) : **Olivier GAL** - Thierry BOLLER – Éric COLLIN- Lucille FORESTIER- Corinne TANGE – Julien WHYTE – Patrice PRUVOT – Marie-Claire TILLIET – Jean Baptiste GENDROT - Edmond HADDAH – **Éric RICHARD** – Éric NIRO - Vincent PASQUET - Philippe BLANCHARD - Valérie LECOMTE – Sylvie BOCOBZA - Alexandre CARBONNAUX - Jacqueline HOLLINGER.

9) ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE À EMISSION DE BONS DE COMMANDE LANCÉ EN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES VOIRIES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SUIT les avis rendus par la double commission MAPA/ Mutualisation et le bureau communautaire tels que mentionnés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la notification et exécution de l'accord-cadre portant sur les travaux de gros entretien et de réparation des voiries communales et intercommunales n°2023/04, **IMPUTE** ces dépenses au budget de la C3PF, pour ce qui concerne ses propres besoins, estimés à 278 708.62 € HT par an.

10) SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INDIVIDUALISATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'EAU SUR LE PARC D'ACTIVITÉ DE L'ORME

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 18 voix pour, 1 contre et 16 abstentions :

APPROUVE les termes de la convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau, suite à l'installation d'un compteur général à l'entrée du Parc d'activité de l'Orme,

AUTORISE le Président ou son représentant de signer cette convention et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

11) MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA C3PF ET LES COMMUNES POUR L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE, LA MODERNISATION OU LA MODIFICATION DU SYSTÈME INTERCOMMUNAL DE VIDÉOPROTECTION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la version actualisée de l'annexe 2, qui vient en remplacement de l'annexe préexistante et qui servira de base à l'instruction préalable des nouveaux besoins recensés dans le cadre de la tranche de déploiement n°4 (2024/2025) ainsi que les nouvelles modalités de financement et répartitions des missions inhérentes.

Vidéoprotection		MAJ du :										
Annexe 2 à la convention		07/12/2023										
Groupes	Numérotation	Action	Demandeur	Décideur	selon quels critères	Type dépense		Financement				
						Exploitation	Investissement	C3PF	Mairie (1)			
1 - Caméras	1-1	Dépannage une caméra en panne (maintenance)	Prest.	Prest.	Contrat de maintenance	X			100%			
	1-2	Remplacement caméra hors d'usage (GER)	Prest.	C3PF	Avis technique prestataire		X		100%			
	1-3	Remplacement caméra (amélioration performances sans changement de type)	C3PF	C3PF	Avis technique prestataire			X	100%			
	1-4	Remplacement caméra par un type différent (changement besoin et fonctionnalités)	Mairie	Mairie	Avis technique prestataire			X	100%			
	1-5	Déplacement caméra sur autre support	Mairie	Mairie	Avis technique prestataire	X			100%			
	1-6	Réorientation caméra sur support existant	Prest.	C3PF	Avis technique prestataire	X			100%			
	1-7	Déplacement point de vidéoprotection dans la commune (modification maillage communal)	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire		X		100%			
	1-8	Dépose/repose point de vidéoprotection pour travaux	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire		X		100%			
	1-9	Installation point de vidéoprotection hors compétence C3PF	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire		X		50%			
	1-10	Installation point de vidéoprotection hors compétence C3PF	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire		X		100%			
2 - Accessoires caméras	1-11	Installation caméra mobile ou autonome	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire		X		50%			
	2-1	Dépannage accessoires caméras (objectif, IR...)	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
	2-2	Dépose sans réemploi accessoires (objectif, IR...)	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
3 - Mâts	2-3	Remplacement accessoires caméras	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
	3-1	Remplacement support (suite sinistre) os génie civil	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
	3-2	Dépose sans réemploi support os génie civil	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
	3-3	Dépose sans réemploi support os génie civil	Mairie	Mairie	Contrat de maintenance	X			100%			
4 - Matériels de transmission	3-4	Déplacement support (modification maillage communal) os génie civil	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire		X		100%			
	4-1	Installation ou modification matériel de transmission de point à point	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire	X			100%			
	4-2	Installation ou modification matériel de transmission de point à multipoints	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire	X			100%			
	4-3	Installation d'une antenne point à point	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire	X			100%			
	4-4	Modification d'une antenne point à point	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire	X			100%			
	4-5	Création ou modification point relais	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire		X		50%	50%		
	4-6	Installation autres matériels de transmission	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
5 - Transmission et réseaux	4-7	Dépose autres matériels de transmission	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
	5-1.1	Création d'un réseau de fibre optique propriétaire aérien	C3PF	C3PF	Etude technique prestataire		X		100%			
	5-1.2	Création d'un réseau de fibre optique propriétaire aérien	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire		X		100%			
	5-2.1	Extension réseau de fibre optique aérien	C3PF	C3PF	Etude technique prestataire	X			100%			
	5-2.2	Extension réseau de fibre optique aérien	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire		X		100%			
	5-3.1	Création d'un réseau de fibre optique propriétaire enterré	C3PF	C3PF	Etude technique prestataire	X			100%			
	5-3.2	Création d'un réseau de fibre optique propriétaire enterré	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire		X		100%			
	5-4.1	Extension réseau de fibre optique enterré	C3PF	C3PF	Etude technique prestataire	X			100%			
	5-4.2	Extension réseau de fibre optique enterré	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire		X		100%			
	5-5	Remplacement accessoires et matériels divers de transmission et réseaux	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
6 - Alimentations et sources d'énergie	5-6	Installation accessoires et matériels divers de transmission et réseaux	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire		X		100%			
	5-7	Modification du réseau suite à travaux dans la commune (ex : enfouissement)	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire		X		100%			
	5-8	Modification du réseau pour amélioration performance	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire		X		50%	50%		
	5-9.1	Mutation faisceau hertzien vers fibre optique	Prest.	C3PF	Etude technique de disponibilité du prestataire		X		100%			
	5-9.2	Mutation faisceau hertzien vers fibre optique	Mairie	Mairie	Etude technique de disponibilité du prestataire		X		100%			
	6-1	Remplacement batterie hors service ou obsolète	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
	6-2	Remplacement type batterie	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
7 - Stockage et transfert de données	6-3.1	Remplacement batterie par alimentation via réseau électrique	Prest.	C3PF			X		100%			
	6-3.2	Remplacement batterie par alimentation via réseau électrique	Mairie	Mairie			X		100%			
	6-4	Modification de l'alimentation électrique d'un PV, suite à enfouissement du réseau	Mairie	Mairie			X		100%			
	6-5	Découplage alimentation électrique de l'éclairage public	Mairie	Mairie			X		100%			
	6-6	Demande de comptage auprès d'ENEDIS	C3PF	C3PF	Demande Enedis		X		100%			
	6-7	Demande de raccordement fournisseur d'énergie	Mairie	Mairie			X		100%			
	7-1	Installation ou remplacement serveur	Prest.	C3PF			X		100%			
8 - Système et équipements de supervision	7-2	Dépannage ou relance ou serveur	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
	7-3	Augmentation capacité du serveur (nombre de voies suite à + de caméras)	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
	7-4	Création d'un transfert vers centre de supervision Gendarmerie	Prest. / Gend.	C3PF		X			100%			
	7-5	Fourniture de disque dur (extraction gendarmerie)	Mairie / Gend.	C3PF			X		100%			
	8-1	Installation logicielle système de supervision	Prest.	C3PF			X		100%			
9 - Locaux	8-2	Mise à jour logicielle système de supervision	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
	8-3	Licensing	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X			100%			
	8-4	Installation poste de lecture	Prest.	C3PF			X		100%			
	8-5	Installation poste de supervision	Prest.	C3PF			X		100%			
	8-6	Installation station de travail	Prest.	C3PF			X		100%			
	8-7	Installation écran	Prest.	C3PF			X		100%			
	9-1	Création ou modification local technique vidéo	Mairie	Mairie	Selon plan mairie		X		100%			
10 - Maintenance	9-2	Réorganisation matérielle suite à (ré)aménagement local technique vidéo	Mairie	Mairie	Selon plan mairie		X		100%			
	9-3	Remplacement panneau information réglementaire de vidéoprotection (entrée/sortie de ville)	C3PF	C3PF			X		100%			
	9-4	Panneau complémentaire information réglementaire de vidéoprotection	Mairie	Mairie			X		100%			
	10-1	Maintenance préventive compétence C3PF	Prest.	C3PF	Contat maintenance	X			100%			
	10-1	Maintenance préventive hors compétence C3PF	Prest.	Mairie	Contat maintenance	X			100%			
	10-2	Maintenance corrective compétence C3PF	Prest.	C3PF	Contat maintenance	X			100%			
	10-2	Maintenance corrective hors compétence C3PF	Prest.	Mairie	Contat maintenance	X			100%			
	10-3	Gros Entretien Renouvellement	Prest.	C3PF	Programme GER	X			100%			

(1) : % après déduction subvention à solliciter selon degré

12)ADHÉSION DES COMMUNES DE BAILLET-EN-FRANCE, MAREIL-EN-FRANCE, MONTSOULT ET VILLAINES-SOUS-BOIS À LA COMPÉTENCE « COLLECTE DES EAUX USÉES » AU SIAH

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du transfert au 1^{er} janvier 2024 au SIAH de la compétence collecte des eaux usées des communes de BAILLET-EN-FRANCE, MAREIL-EN-FRANCE, MONTSOULT et VILLAINES-SOUS-BOIS,
TRANSMET la présente délibération au Président du SIAH.

13)ADHÉSION DES COMMUNES DE BAILLET-EN-FRANCE, MAREIL-EN-FRANCE, MONTSOULT ET VILLAINES-SOUS-BOIS A LA COMPÉTENCE « COLLECTE » DES EAUX PLUVIALES AU SIAH

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du transfert au 1^{er} janvier 2024 au SIAH de la compétence collecte des eaux pluviales des communes de BAILLET-EN-FRANCE, MAREIL-EN-FRANCE, MONTSOULT et VILLAINES-SOUS-BOIS,
TRANSMET la présente délibération au Président du SIAH.

ENVIRONNEMENT

14)FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE THERMOGRAPHIE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE – PAYS-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU « SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE » - CAMPAGNE 2023/2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention jointe à la délibération,
AUTORISE le Président à signer ladite convention, et tout document y afférent,

PRÉVOIT les crédits nécessaires au BP C3PF 2024.

15) SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION PORTANT SUR LE PROGRAMME SARE AVEC LE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention conclue entre le Conseil départemental du Val d'Oise, la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France, l'ADIL du Val d'Oise, SOLIHA Paris Hauts-de-Seine Val d'Oise au titre du déploiement du programme " Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique " (SARE) sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France et ses annexes, jointes à la présente délibération ;

DIT que ce programme sera effectif à compter du 1er janvier 2024 et ce, jusqu'au 31 décembre 2024 ;

DIT que le montant prévisionnel de la contribution financière annuelle de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France au titre du déploiement du programme SARE sur son territoire sera plafonné à 8180 euros réparti entre les contributions versées à l'ADIL et à SOLIHA précisées ci-après, et aux actions mises en œuvre en propre par la collectivité au titre de la dynamique de rénovation énergétique sur son territoire, précisée ci-après ;

APPROUVE le principe d'attribuer une subvention annuelle maximale de 1 901 euros à l'ADIL du Val d'Oise se décomposant entre :

-une part forfaitaire fixe versée dès la signature de la convention puis chaque année avant le 30 avril les années suivantes d'un montant de 1 141 euros ;

-une part variable proportionnelle aux nombres d'actes de conseil réalisés par l'ADIL du 1^{er} janvier au 31 octobre de la première année puis du 1^{er} novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n pour les années suivantes, versée à l'issue du COPIL départemental du programme SARE organisé au cours du mois de novembre de chaque année, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses et d'un rapport d'activité faisant état des résultats quantitatifs du programme d'actions, d'un montant maximal de 762 euros.

APPROUVE le principe d'attribuer une subvention annuelle de 6 279 euros à SOLIHA se décomposant entre :

-une part forfaitaire fixe versée dès la signature de la convention puis chaque année avant le 30 avril d'un montant de 3 767 euros ;

une part variable proportionnelle aux nombres d'actes de conseil réalisés par SOLIHA, du 1^{er} janvier au 31 octobre de la première année, puis du 1^{er} novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n pour les années suivantes, versée à l'issue du COPIL départemental du programme SARE organisé au cours du mois de novembre de chaque année, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses et d'un rapport d'activité faisant état des résultats quantitatifs du programme d'actions, d'un montant maximal de 2 512 euros.

APPROUVE le principe de percevoir une contribution financière correspondant aux fonds CEE du Département versée à la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au titre de la dynamique de rénovation,

DIT que cette contribution est versée chaque année par le Conseil départemental du Val d'Oise à la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France pour abonder de fonds CEE, sa contribution à la dynamique de rénovation dans les conditions suivantes :

- un premier versement de la contribution sera effectuée, à l'issue du COPIL départemental du mois de mai de chaque année, sur présentation d'un programme et d'une enveloppe financière prévisionnels annuels, d'un rapport intermédiaire d'activité faisant état des actions mises en œuvre et des dépenses et recettes associées, sur la période écoulée ;

- un deuxième versement, correspondant au solde de la contribution sera effectuée, à l'issue du COPIL Départemental du mois de Novembre de chaque année, sur présentation sur présentation d'un plan de financement annuel du programme d'actions réalisé et d'un rapport annuel d'activité.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention conclue entre le Conseil départemental du Val d'Oise, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, l'ADIL du Val d'Oise, SOLIHA Paris Hauts de Seine Val d'Oise au titre du déploiement du programme " Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique " (SARE) sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France ;

DIT que les crédits seront prélevés sur l'imputation 6281 du budget principal communautaire.

RESSOURCES HUMAINES

16) ADOPTION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur du personnel de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, à compter du 7 décembre 2023,

PREND toutes les mesures nécessaires en vue de la bonne exécution de la présente délibération.

17) RÉVISION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la révision des montants attribués aux titres de l'IFSE pour les cadres d'emplois de technicien (B1) et d'adjoint administratif (C2), comme mentionné dans le tableau ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2024,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la C3PF pour 2024.

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION (RIFSEEP)								
Groupes de fonctions / Cadre d'Emplois concernés	Fonctions / Emplois	Critère			Plafonds annuels IFSE autorisés (Agents non logés)	IFSE maxi C3PF (Agents non logés)	Plafonds annuels CI autorisés (Agents non logés)	Plafonds annuels CIA C3PF (Agents non logés)
		Critère 1	Critère 2	Critère 3				
A1 - Attachés	Direction générale	Responsabilité hiérarchique, management opérationnel et stratégique, encadrement d'équipes nombreuses, pilotage, conduite de projets et d'opérations, conception et mise œuvre de politiques locales	Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions exercées	Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel	36 210,00	30 500,00	6 390,00	6 390,00
A2 - Attachés	Direction de pôle	Pilotage, conduite de projets et d'opérations, participation à la conception et mise œuvre de politiques locales, responsabilités de coordination	Formation d'autrui, nombreuses connaissances et expertises, multiplicité et complexité des missions, grande autonomie dans les fonctions exercées	Influence primordiale sur les résultats	32 130,00	20 000,00	5 670,00	5 670,00
	Chargés de missions experts							
A2 - Bibliothécaire territorial	Chargés de missions experts	Pilotage, conduite de projets et d'opérations, participation à la conception et mise œuvre de politiques locales,	Formation d'autrui, nombreuses connaissances et expertises, multiplicité et complexité des missions,	Influence primordiale sur les résultats	29 750,00	16 720,00	5 250,00	2 280,00
B1 - Techniciens B1	Chef de service ou de structure	responsabilité hiérarchique,	encadrement de proximité,	connaissances particulières liées	19 660,00	19 660,00	2 680,00	2 380,00
B1 - Rédacteurs	Chefs de service ou de structure	Responsabilité hiérarchique, encadrement de proximité, connaissances particulières liées aux fonctions, participation au pilotage	Expérience professionnelle, ancienneté, habilitations réglementaires, veille juridique, maîtrise de logiciels métiers, polyvalence, autonomie	Exposition aux risques et au stress, formation continue, influence partagée sur les résultats	17 480,00	17 480,00	2 380,00	2 380,00
B1 - Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Coordonnateur				16 720,00	16 720,00	2 280,00	2 280,00
B2 - Techniciens	Poste d'instruction avec expertise	expérience professionnelle,	ancienneté, habilitations réglementaires et veille juridique		16 015,00	16 015,00	2 185,00	2 185,00
B2 - Rédacteurs	Postes d'instruction avec expertise		Expérience professionnelle, ancienneté, habilitations réglementaires, veille juridique, maîtrise de logiciels métiers, polyvalence, autonomie	Exposition aux risques et au stress, formation continue, influence partagée sur les résultats	16 015,00	11 000,00	2 185,00	2 185,00
B2 - Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques					14 960,00	11 000,00	2 040,00	2 040,00
C1 - Adjoint administratifs / Adjoint techniques / Adjoint territorial du patrimoine	Chefs d'équipe	Encadrement de proximité	Connaissances particulières liées aux fonctions, expérience professionnelle, ancienneté, habilitations réglementaires, veille juridique, maîtrise de logiciels métiers, polyvalence, autonomie, participation aux tâches d'exécution	Influence contributive sur les résultats	11 340,00	11 340,00	1 260,00	1 260,00
	Responsables de service							
C2 - Adjoint administratifs / Adjoint techniques / Adjoint territorial du patrimoine	Agents d'exécution		Missions d'exécution	Prise d'initiatives, exposition aux risques, travail avec le public, travail isolé, efforts physiques, exposition au stress, influence contributive sur les résultats	10 800,00	10 800,00	1 200,00	1 200,00

18) APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE RETRAITE AVEC LE CIG GRANDE COURONNE DE VERSAILLES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention d'assistance retraite proposée par le CIG Grande Couronne de Versailles,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer celle-ci,

DIT que le CIG Grande Couronne pourra, dans le cas où la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France en ferait la demande, prendre en charge les dossiers suivants :

- La validation des services de non-titulaire,
- Le rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC,
- Le dossier de demande d'avis préalable CNRACL,
- Des études sur les départs à la retraite avec estimations de pension CNRACL,
- La demande de régularisation de services,
- Le dossier de demande de retraite,
- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées permettant l'établissement des relevés individuels de situation (RIS) et des estimations indicatives globales (EIG) devant être transmises à la CNRACL.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget général.

19) APPROBATION DE LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LE CIG GRANDE COURONNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS MEMBRES DU CONSEIL MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la nouvelle convention conclue entre la C3PF et le CIG Grande Couronne relative au remboursement de la rémunération des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales, annexée à la délibération,

AUTORISE le Président ou son représentant délégué aux ressources humaines, à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à sa bonne exécution,

INSCRIT les crédits chaque année au budget de la C3PF.

20) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la modification du tableau des effectifs des emplois ainsi proposés :

	CATEGORIE	POSTS OUVERTS		POURVUS					VACANTS
		dont TC	dont TNC	Postes pourvus	dont Titulaires	dont Non titulaires	dont TC	dont TNC	Poste vacant
Directeur général d'établissement public	A	1	0	1	1	0	1	0	0
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF		1	0	1	1	0	1	0	0
Attaché Principal	A	1	0	1	1	0	1	0	0
Attaché	A	3	0	3	2	1	3	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	0	1	1	0	0
Rédacteur	B	1	0	1	0	1	1	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4	0	0
Adjoint administratif territorial	C	4	0	4	3	1	4	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		17	0	17	13	4	17	0	0
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1	0	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0
Adjoint technique territorial	C	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE		3	0	3	3	0	3	0	0
Bibliothécaire territorial	A	1	0	1	1	0	1	0	0
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	0	1	1	0	1	0	0
FILIERE CULTURELLE		5	0	5	5	0	5	0	0
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 01/01/2024		26	0	26	22	4	26	0	0

TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENTS AU 01/01/2024

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CREE PRECEDEMMEN	VACANT	POURVU	Temps complet	Non complet	Variation
ADM		Attaché (contrat de projet "petites villes de demain") mutualisation à hauteur de 50% avec la ville de Viarmes	1		1	1		0
		Attaché (contrat de projet conseiller numérique)	0	1	0	1		0
		Total nombre de postes	1	1	1			

TABLEAU DES CONTRATS DE DROIT PRIVE AU 01/01/2024

SERVICE	CONTRAT	LIBELLE EMPLOI	CREE PRECEDEMMEN	VACANT	POURVU	Temps complet	Tps non complet	Variation
		Apprenti	1		1			

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Le traitement sera calculé en prenant **en compte l'échelle indiciaire du cadre d'emplois d'adjoints administratifs, à hauteur de son ancienneté sur le poste ou de son expérience professionnelle.**

L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

AUTORISE le Président à procéder au recrutement du chargé d'accueil de la C3PF,

DIT que les crédits nécessaires à sa rémunération sont inscrits au budget principal aux chapitres et articles prévus à cet effet,

PREND toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de
Communes Carnelle Pays-de-France
Patrice ROBIN